



- Zonage**
- Zones urbaines et à urbaniser**
- UA- Zone urbaine à vocation mixte couvrant le cœur des bourgs anciens
 - Uspr- Zone urbaine patrimoniale correspondant au périmètre du SFR Saint-Aignan/Noyers-sur-Cher
 - UB- Zone urbaine à vocation mixte couvrant les quartiers résidentiels en extension du centre ancien
 - UBs- Zone urbaine destinée à l'accueil d'hébergements adaptés aux personnes vieillissantes et/ou en situation de handicap
 - UBvs- Zone urbaine à vocation d'habitat permettant l'implantation de typologies d'habitat diverses
 - Ubs- Zone urbaine à vocation mixte couvrant des villages présentant un nombre et une densité significatifs de construction
 - UE- Zones urbaines à vocation principale d'équipements publics et installations d'intérêt collectif
 - UI- Zones urbaines à vocation principale d'activités économiques
 - UL- Zones urbaines à vocation principale de tourisme et de loisirs
 - AUI- Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
 - AUE- Zone à urbaniser à vocation d'équipements
 - AUII- Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
 - 2AU- Zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat
 - 2AUI- Zone à urbaniser à long terme à vocation économique
- Zone agricole**
- A- Zone agricole
 - Ah- STECAL correspondant aux hameaux d'habitations à caractère rural situés en contexte agricole
 - Ai- STECAL correspondant aux activités économiques isolées en contexte agricole
 - Ai*- STECAL correspondant aux activités économiques en projet en contexte agricole
 - At- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques existants en contexte agricole
 - At*- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques en projet en lien avec la valorisation de l'activité agricole
 - Ap- STECAL correspondant aux pensions pour animaux existantes ou en projet
 - Av- STECAL correspondant aux aires d'accueil et aires de grand passage ainsi qu'aux terrains familiaux localisés destinés à l'accueil des gens du voyage en contexte agricole
 - Az- STECAL correspondant à l'emprise du Zooparc de Beaulieu
 - Azh- STECAL correspondant aux hébergements saisonniers liés et nécessaires à l'activité du Zooparc de Beaulieu
 - Azo- STECAL correspondant au projet de centre d'exposition et/ou salle d'art et de spectacle du Zooparc de Beaulieu
- Zone naturelle**
- N- Zone naturelle et forestière
 - Na- STECAL correspondant aux salles d'art et de spectacles existantes en contexte naturel
 - Near- STECAL correspondant aux secteurs destinés à accueillir des dispositifs de production d'énergies renouvelables en projet
 - Nh- STECAL correspondant aux hameaux d'habitations à caractère rural situés en contexte naturel
 - Ni- STECAL correspondant aux activités économiques isolées en contexte naturel
 - Ni- STECAL correspondant aux équipements sportifs, de loisirs et de détente existants ou en projet en zone naturelle
 - Ni*- STECAL correspondant aux terrains de camping ou terrains résidentiels de loisirs en projet en contexte naturel
 - Ni*- STECAL correspondant aux terrains de camping ou terrains résidentiels de loisirs en projet en contexte naturel
 - Nm- STECAL correspondant aux établissements d'enseignement pédagogique et/ou de santé existants en contexte naturel
 - Ns- STECAL correspondant aux activités de services ou d'activités d'accueil d'une clientèle existantes en contexte naturel
 - Nsp- Zone naturelle patrimoniale concernée par le périmètre du SFR Saint-Aignan/Noyers-sur-Cher
 - Nt- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques existants en contexte naturel
 - Nt*- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques en projet en lien avec la valorisation des espaces naturels
 - Nv- STECAL correspondant aux aires d'accueil et aires de grand passage ainsi qu'aux terrains familiaux localisés destinés à l'accueil des gens du voyage en contexte naturel
 - Nzp- STECAL correspondant aux aires de stationnement destinées à l'accueil des visiteurs du Zooparc de Beaulieu
- Prescriptions complémentaires**
- Cavités souterraines (BRGM)
 - Zones humides de forte potentialité (SAGE Cher AVAL)
 - Zone de recherche et d'exploitation de carrière
- Risque de défaillances des digues**
- Zone de dissipation d'énergie liée au risque de rupture du/des ouvrages(s) en application du PGRI Loire-Bretagne
 - 1 mètre d'eau
 - 1,5 mètres d'eau
 - 2 mètres d'eau
- Informations**
- Cours d'eau et espaces aquatiques
 - Digue
 - Déversoir
 - Limites communales
 - Bâti
 - Parcellaire

